

JUGEMENT

De BOSSUET, de MGR DE LAVAL, du PÈRE JÉRÔME LALEMANT, de
M. LE CAMUS et de M. EMERY sur la Mère de
l'Incarnation.

BOSSUET n'a pas hésité à appeler la Mère de l'Incarnation une autre Thérèse, et il s'est autorisé de ses écrits pour réfuter la doctrine de certains mystiques de son temps qui regardaient comme "incompatible avec la perfection, de désirer ni de demander à Dieu pour soi-même la gloire éternelle." Après avoir cité contre eux, les témoignages de saint Jean Chrysostôme, de saint Thomas, de saint François de Sales, et commenté les écrits de sainte Catherine de Gênes et de sainte Thérèse, "cette sainte, dit-il, que l'Eglise met presque au rang des docteurs en célébrant la sublimité de sa céleste doctrine," il ajoute :

"A l'exemple de ces grandes âmes, la Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline, qu'on appelle la Thérèse de nos jours et du nouveau monde, dans une vive impression de l'inexorable justice de Dieu, se condamnait à une *éternité de peines*, et s'y offrait elle-même, afin que la justice de Dieu fût satisfaite, *pourvu seulement*, disait-elle, *que je ne sois point privée de l'amour de Dieu et de Dieu même.*"

"Un vénérable et savant religieux, fils de cette sainte veuve, plus encore selon l'esprit que selon la chair, et qui en a écrit la vie, approuvée par nos plus célèbres docteurs, y fait voir que ces transports de l'amour divin sont excités dans les âmes parfaitement unies à Dieu, afin de montrer la dignité infinie et incompréhensible de ce premier être, pour qui il vaudrait mieux endurer mille supplices, et même les éternels, que de l'offenser par la moindre faute. Mais, sans chercher des raisons pour autoriser ces actes, on voit assez qu'on ne les peut regarder comme produits par la dévotion des derniers siècles, ni les accuser de faiblesse, puisqu'on en voit la pratique et la théorie dès les premiers âges de l'Eglise et que les Pères les plus célèbres de ces temps-là les ont admirés comme pratiqués par saint Paul."